

CHARTRE INFORMATIQUE DU CAMPUS EXTERNAT ET INTERNAT

Préambule

La présente charte, qui s'applique à l'externat comme à l'internat, a pour objet de définir les conditions d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à usage pédagogique ou administratif au sein du Campus Sup Alta.

Dans ce cadre, elle s'adresse à l'ensemble des utilisateurs : étudiants, personnels administratifs, enseignants et visiteurs.

La charte précise les droits et obligations que le campus et l'utilisateur s'engagent à respecter et fixe les conditions des éventuels contrôles et sanctions.

Son contenu s'inscrit dans le respect de la législation applicable et notamment de la Loi « Informatique et Libertés » (n°78-17 du 6 janvier 1978).

Les directeurs pédagogiques de chaque établissement, les professeurs et les responsables ayant en charge les systèmes informatiques édictent les règles de fonctionnement interne en cohérence avec la Charte.

1. Définition de l'utilisateur

L'utilisateur s'entend comme toute personne (personnel salarié du campus ou d'un établissement présent sur le campus, enseignant, élève ou parent d'élève, collaborateur ponctuel, visiteur) utilisant les moyens et systèmes informatiques et de communication mis à disposition par le campus et les différents établissements.

Chaque utilisateur bénéficie de services selon des autorisations accordées par le campus et les différents établissements et tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès.

L'accès à ces services est conditionné pour l'utilisateur à l'acceptation de la charte et à la signature du Règlement Intérieur du Campus. Pour l'utilisateur mineur, seule la signature du (ou des) représentant(s) légal(aux) garantit l'adhésion à la charte.

2. Descriptions des services mis à disposition par le campus et les différents établissements

Le campus et les différents établissements mettent à disposition, selon les utilisateurs, les services suivants :

- L'accès à Internet,
- L'accès aux divers matériels informatiques (ordinateurs, périphériques) dans les bureaux administratifs et pédagogiques, ainsi que dans les salles de cours ou à la bibliothèque,
- Les droits d'utilisations des logiciels
- Les droits d'utilisation du Compte Etablissement (messagerie électronique, espace de stockage, partage de documents...)

3. Modalité de fonctionnement du compte personnel d'accès au réseau

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte personnel d'accès au réseau du campus constitué d'un identifiant personnel et d'un mot de passe strictement confidentiel.

L'utilisateur est responsable de la conservation de son mot de passe et s'engage à ne pas le divulguer et à ne pas s'approprier celui d'un autre utilisateur.

L'utilisateur s'engage, lors de toute utilisation des services du campus, à fermer son compte d'accès personnel sur le poste informatique sur lequel il vient de travailler et à fermer la session de la personne qui l'a précédée en cas d'oubli de cette dernière. L'utilisateur s'engage à informer immédiatement le responsable informatique du campus, ou le directeur du site, de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de son compte d'accès personnel.

4. Utilisation de la messagerie électronique / Compte Etablissement

L'Etablissement met à disposition de l'utilisateur un service de messagerie électronique lié au Compte Etablissement. L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser les listes d'adresses de messagerie et listes de diffusion pour un objectif autre qu'administratif ou pédagogique. Dans le cadre de ses échanges, l'utilisateur s'engage à respecter la réglementation mentionnée aux articles 8 et 9 de la présente charte. L'Etablissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable du contenu des messages échangés mais se réserve le droit d'en contrôler le contenu en cas de litige avéré.

5. Utilisation du réseau Internet du campus (externat et internat) et des différents établissements

L'accès Internet des étudiants n'est autorisé que dans le cadre strictement pédagogique et sous la surveillance d'un membre du campus ou de l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit, sur le temps d'enseignement, d'étude, de présence à la bibliothèque ou d'atelier pédagogique. L'accès Internet des personnels du campus répond prioritairement à des objectifs professionnels. Un usage personnel de cet accès est toléré, sous réserve qu'il reste occasionnel et limité dans le temps.

L'utilisateur est informé que le campus et les différents établissements se réservent le droit d'interdire ou de restreindre l'accès à certains sites dont les contenus contreviendraient à la législation en vigueur en matière de protection de l'ordre public (discrimination, violence, pornographie, pédophilie...) ou dont les contenus seraient sans rapport avec l'objectif pédagogique ou professionnel (jeux en ligne, réseaux sociaux...).

6. Disponibilité des services

Le campus et les différents établissements s'efforcent dans la mesure du possible de maintenir accessible les services qu'ils proposent de manière permanente, mais ne sont tenus à aucune obligation d'y parvenir. Le campus et les différents établissements peuvent donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que ceux-ci puissent être tenus pour responsables des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers. Le campus et les différents établissements essaieront, dans la mesure du possible, de tenir les utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

7. Contrôle de l'utilisation des services

L'utilisateur est informé que le campus et les différents établissements se réservent le droit de contrôler le bon usage des services mis à disposition. Ce contrôle visera :

- La vérification de la conformité de l'usage des services aux règles édictées dans la présente charte,
- Le respect par l'utilisateur des règles de protection de l'ordre public (accès, échanges ou stockage de contenus illicites)
- La protection de la sécurité du réseau et des ressources informatiques du campus et les différents établissements

8. Respect des services par l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à respecter les modalités de fonctionnement des services mis à sa disposition, et notamment de ne pas apporter volontairement de perturbation à leurs fonctionnements.

A ce titre, il s'engage à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau et des outils,
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources,
- ne pas introduire volontairement de programmes nuisibles (virus...)
- ne pas télécharger des programmes, documents et fichiers sans licence ou obtenus de manière illicite,
- ne pas installer un quelconque logiciel sans l'autorisation de l'Administrateur réseau,
- respecter la configuration logicielle et matérielle fournie par le campus et les différents établissements et ainsi ne pas débrancher ou connecter un périphérique (souris, clavier...) autre que des clés USB ou des périphériques autorisés par l'Administrateur réseau,
- ne pas dégrader ou voler le matériel ;
- ne pas s'allouer des adresses IP sans autorisation ;
- ne pas accéder à des informations privées concernant d'autres utilisateurs du réseau ;
- ne pas modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.

L'utilisateur s'engage à ne consulter Internet que pour la recherche qu'il a précisée ou qui a été fixée par l'enseignant, à ne visionner ou diffuser aucun document à caractère diffamatoire, raciste, xénophobe ou pornographique.

Les étudiants sont tenus de récupérer et supprimer leurs fichiers des ordinateurs de l'établissement avant le 30 juin de chaque année. Le campus ne pourra être tenu responsable en cas de perte de ces données.

9. Respect de la législation française par l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à inscrire son usage des services dans le cadre de la réglementation en vigueur en matière de prévention des troubles de l'ordre public (respect de la propriété littéraire et artistique, respect des lois sur l'informatique et les libertés, respect de la vie privée, respect de l'honneur et de la réputation, protection des mineurs, neutralité religieuse, politique et commerciale...).

10. Sanctions

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à :

- une limitation ou une suppression de l'accès aux services,
- des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur du campus et les différents établissements,
- des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

11. Protection des données à caractères personnel

Le campus et les différents établissements s'engagent à respecter les règles légales de protection des données à caractère personnel. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

CHARTRE D'UTILISATION DU WIFI DU CAMPUS EXTERNAT ET INTERNAT

L'utilisation du service WiFi est soumise en premier lieu, au respect des lois et des règlements en vigueur. L'utilisation de ce service vaut acceptation irréfragable par l'utilisateur, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire, de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente Charte.

L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. Il s'engage à utiliser tant son matériel informatique (téléphone ou ordinateur portable) et ce service d'une manière conforme à la loi en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En particulier il ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, illicites, interdites, c'est-à-dire, sans que cette liste ait un caractère exhaustif :

- Il s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur le réseau Internet mais considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels, les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophile et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité de qui que ce soit.

L'utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne et le secret des correspondances, il s'interdit d'intercepter tout message et communication émis par la voie des télécommunications.

- Il s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en infraction de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peuvent faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ces éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.

Dans le cadre de l'usage de ce service, l'utilisateur s'interdit de :

- récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement ;
- diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ; créer une fausse identité ;
- tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à un fichier, ou une donnée ;
- diffuser ou télécharger des éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits

droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires pour le faire ; d'adresser tout message indésirable ni d'effectuer des envois de type « spamming » ;

- d'adresser tout courrier et/ou message électronique comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte aux droits des personnes et à la protection des mineurs ;
- transmettre tout virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou tout utilisateur ;
- tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données et s'y maintenir ;
- perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède ;
- d'envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dite « boule de neige » ou pyramidale ;
- d'adresser toute publicité, message promotionnel ou toute autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser ce service. L'utilisateur reste seul responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements connectés. Le campus n'est pas responsable des problèmes de connexion possibles selon les ordinateurs et les agents n'interviennent pas sur le matériel personnel des usagers.

Le fournisseur de service ne peut être en aucun cas être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service WiFi par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect de la présente Charte. L'utilisateur reconnaît que le fournisseur de service ne peut être responsable des contenus ou services auquel il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation, l'accès au service WiFi pouvant être suspendu à tout moment sans préavis.

Les nouvelles dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion, à savoir : expéditeur, destinataire, heure, durée et lieu d'origine des communications à l'exception de leur contenu.

Vous déclarez avoir lu l'intégralité de la présente Charte, vous vous engagez à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service WiFi sont de votre entière responsabilité.

REmplir OBLIGATOIREMENT TOUS LES CHAMPS

Je soussigné(e) (**nom et prénom de l'étudiant**)

s'engage à respecter la charte de l'utilisateur du réseau informatique et la charte du WIFI du campus dont j'ai pris connaissance.

Date :

Signature de l'étudiant(e) :